

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de
LOIR et CHER
MAIRIE DE VILLERMAIN
41240

☎ 02.54.82.43.75

mairie.villermain@wanadoo.fr

Nombre de membres

Afférents au Conseil Municipal : 11

En exercice : 11

Qui ont pris part à la délibération : 8

Date de la convocation :

10 mai 2016

Date d'affichage :

10 mai 2016

Acte rendu exécutoire après
publication et dépôt en Préfecture
Le :

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VILLERMAIN

Séance du mardi 14 juin 2016

L'an deux mil seize, le 14 juin, à 19 heures 00, Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué le 6 juin 2016, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance ORDINAIRE au lieu habituel de ses séances, à la mairie de VILLERMAIN, sous la présidence de Monsieur Alain BRUNNER, Maire.

Présents : Messieurs BRUNNER Alain, BARBEROUSSE Aurélien, BESNARD Hugues, BILLARD Dominique, CHAMPENOIS Alain, NEUHAUS Arnold, RONCAY Michaël
Mesdames BESNARD Nelly, COUTURE Claudie, FLEURY Maryline,
Absents excusés : BESNARD Frédéric,

Le Conseil a désigné BESNARD Nelly, Secrétaire de Séance

OBJET de la DELIBERATION :

21-16

Projet éolien Société QUADRAN

Suite à la présentation le 23 février 2016, par la société QUADRAN, concernant un projet éolien sur la commune de Villermain, une convention tripartite (AFR, QUADRAN, commune) est proposée pour constitution de servitudes d'utilisation des chemins ruraux, communaux.

LE CONSEIL MUNICIPAL

après en avoir délibéré, à 4 voix pour et 4 voix contre

DECIDE

- ⇒ De donner tous pouvoirs à M. le Maire pour signer un protocole d'accord avec la société QUADRAN
- ⇒ D'émettre un avis favorable relatif aux conditions de remise en état du site lors de l'arrêt définitif du parc éolien de Villermain.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

A. BRUNNER